



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**RIUNIONE DI E 13 È 14 DI FERRAGHJU**  
**REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER**

**2020/O1/009**

***Question orale déposée par le Groupe « Per l'Avvene »***

**OBJET : Etat des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian.**

Monsieur le Président,

Le changement climatique entraine des phénomènes extrêmes comme des tempêtes, sécheresses ou précipitations abondantes. La Corse n'est malheureusement pas épargnée et les tempêtes successives qui la touchent depuis quelques années provoquent, à chaque épisode, de nombreux dégâts.

La tempête Adrian qui a touché notre région le 29 octobre 2019 a généré de nombreux dommages au niveau des structures et infrastructures du bassin portuaire Ajaccien, présentant un risque pour la sécurité du public et des navires.

Les travaux d'urgence et de mise en sécurité des ouvrages à flots qui sont à la charge des différents délégataires (Chambre de Commerce et Ville) ont été effectués.

Outre ces ouvrages, les digues du port du Marconajo et celle du port Tino Rossi ont été sévèrement endommagées par le choc mécanique des vagues de submersion, créant des affouillements qui ont fragilisé la stabilité et la tenue de ces édifices.

Concernant la digue du port du Marconajo, la Ville d'Ajaccio a entrepris les travaux de confortement, de rejointoiement et de mise en sécurité qui lui incombent.

Concernant la digue du port Tino Rossi, plusieurs tétrapodes de protection de 15 tonnes ont été déplacés par les vagues et des fissures fragilisant la structure ont été constatées.

L'effondrement de cette digue qui sert de rempart à la ville d'Ajaccio, constituerait une véritable catastrophe humaine, écologique et économique.

Par ailleurs, une cinquantaine de bateaux ont notamment coulé lors de la tempête Adrian dans la zone du quai des torpilleurs, sans qu'aucune dépollution n'ait été effectuée, pouvant entraîner un risque de pollution aux hydrocarbures.

Ces interventions sont la charge de l'autorité portuaire (CDC). A ce jour malgré la récurrence des tempêtes, aucuns travaux de confortement des digues ni de dépollution sous-marine des épaves n'ont été réalisés.

On a vu au mois de décembre dernier l'impact désastreux qu'a eu la tempête Fabien.

Je voudrais donc savoir, Monsieur le Président, ce que vous attendez pour intervenir ?